



Direction de la Santé et des affaires sociales (DSAS)
A l'att. de Mme Anne-Claude Demierre
Conseillère d'Etat
Grand-Rue 27
Case postale
1701 Fribourg

Fribourg, le 11 juillet 2014

Prise de position sur la procédure de consultation du Concept Senior+ et des avant-projets de loi sur les seniors (LSen), sur les prestations médico-sociales (LPMS), sur l'indemnité forfaitaire (LIF)

Madame la Conseillère d'Etat,

Suite à votre invitation à participer à la consultation du Concept Senior+ et des avant-projets de loi sur les seniors (LSen), sur les prestations médico-sociales (LPMS), sur l'indemnité forfaitaire (LIF) accompagné de son rapport explicatif et du catalogue de mesures, le Parti Démocrate-Chrétien (ci-après : PDC) a l'honneur de déposer la présente.

Remarque générale

Le PDC remercie le Conseil d'Etat pour le travail consenti dans l'élaboration du Concept senior+ et des 3 avant-projets de lois qui permettront d'atteindre les buts des articles 35 et 62 de la Constitution fribourgeoise. Ce concept va dans le sens d'une modernisation du système actuel et tend vers une meilleure collaboration entre les prestataires de services.

Le PDC désire que ces lois restent des lois cadres et que le rôle de l'Etat et des communes soit bien distinct.

Le PDC soutient les mesures proposées dans leur ensemble, néanmoins il souhaite mettre des priorités dans l'effort à consentir.

Le PDC souhaiterait être consulté lors de l'élaboration du règlement relatif à la loi.



Commentaires sur les différents axes de réflexion :

1. Apporter des solutions pour la personne âgée fragilisée doit être LA priorité !

- assurer la qualité des soins en institution et à domicile
- assurer l'équipement du canton en établissements destinés à l'accueil des personnes âgées

La planification, la coordination, l'évaluation, l'information sont autant d'outils qui visent ses objectifs. Ils doivent être efficaces et ne pas bureaucratiser davantage le travail des professionnels de la santé.

Le PDC souhaite que la planification cantonale annoncée, demeure. De nombreux districts sont en phase de projets ou de constructions d'EMS selon cette planification, ne plus reconnaître ces lits mettrait en péril la santé financière des communes.

2. Proposer des structures intermédiaires entre le domicile et l'EMS

Le PDC est favorable au développement de structures plus légères, telles que les appartements protégés avec un concierge social et un lieu commun. Il soutient l'idée que le coût du concierge social doit être pris dans le cadre du calcul des PC.

Il désire maintenir dans la planification cantonale les homes pour personnes âgées avec accompagnement dont les lits ne sont pas reconnus médicalisés. Ces établissements, à but non lucratif, devraient recevoir un soutien par le biais des frais financiers et un soutien pour l'accompagnement pris en compte dans le calcul de PC.

3. Proposer une vraie politique de maintien à domicile !

Il s'agit de projeter la loi où la personne vit. Lorsqu'on parle du maintien à domicile, on entend le maintien dans son propre domicile ou au moins dans sa commune.

- Le PDC est favorable à la prestation du concierge social. Dans ce même esprit, il souhaite la mise en place du profil « auxiliaire de vie » ou « personne répondante » afin que les personnes vivant dans un cadre plus isolé puissent aussi bénéficier d'une telle prestation. Il existe déjà des répondants (voisins) pour le Secutel. Par contre nous ne croyons pas au lancement du projet de veille tel que proposé.
- Le PDC souhaite que l'Etat établisse une convention tarifaire entre l'Etat et les fournisseurs de prestations (tels que la fondation Pro Senectute, l'association Croix rouge, l'association Alzheimer, Passepartout... qui marchent en grande partie grâce au bénévolat) par le biais de contrats de prestations afin de clarifier les rôles des uns et des autres et de les soutenir financièrement d'une manière plus significative.

De plus, il souhaiterait:

- un soutien plus marqué envers les services d'aides et de soins à domicile
- une politique plus incisive quant à la création d'appartements « protégés »
- que les normes SIA 500 et la LHand soient appliquées



4. Centraliser la gestion dans le cadre d'une association de commune

Le PDC soutient l'idée que les communes doivent se fédérer autour de la gestion des services qui s'occupent de la personne âgée. La structure doit être suffisamment grande afin que l'engagement d'une personne en charge de la coordination soit efficace.

5. Moins de bureaucratie et plus de temps auprès de la personne

Plateforme informatique de coordination et instrument d'évaluation

Le PDC soutient la création d'une plateforme informatique de coordination et de transfert de donnée, ainsi qu'un système uniforme d'évaluation du patient. Un même langage pour tous et diminuer des actes administratifs est un vrai plus.

Dans ces 2 domaines, il est essentiel de :

- simplifier au maximum la gestion de ces documents (RAI ne satisfait pas)
- trouver des systèmes qui soient compatibles avec les cantons voisins

Guide senior

Le PDC soutient, sur le fond, les mesures qui visent une meilleure information, néanmoins il regrette la forme « papier » proposée.

En effet l'effort financier consenti pour le développement du guide senior nous paraît disproportionné. L'information via le site internet de l'Etat et la page « fribourg pour tous » (qui pourrait être rendue plus conviviale) doit être privilégiée. Un petit dépliant pourrait être créé à l'intention des nouveaux retraités. Son contenu serait une invitation à aller voir la page de l'Etat avec quelques indications qui suggèreraient le contenu du site internet. Il serait donné par les communes lors de la demande de la feuille AVS.

6. Le « vivre ensemble » n'est possible que s'il est désiré

Le lien intergénérationnel se crée de manière volontaire et participative de la population. Un concept tel que « commune sympa » favorise la création de projets qui vont dans ce sens. Il n'est donc pas nécessaire de créer un nouveau concept spécifique aux seniors, au contraire pour une meilleure cohésion sociale il est important de travailler avec tous les acteurs de la commune.

De nombreuses communes proposent déjà beaucoup de loisirs à leurs seniors et les rencontres villageoises sont autant de lieux où les générations se mêlent.

Le PDC est contre l'art. 4 de la LSen tel que proposé, il estime que cela engendrera de la bureaucratie pour l'Etat sans apporter une vraie plus-value. Il propose : « les communes développent des mesures qui contribuent à atteindre les objectifs de la présente loi ».

Le PDC est favorable à la réalisation d'une campagne de sensibilisation sur un plan cantonal.

7. Ne pas cataloguer les personnes en âge AVS dans un groupe bien distinct

Les seniors vivent des situations très différentes d'une manière financière et/ou sociale.

Le PDC est d'avis que tous les seniors n'ont pas besoin de subventionnement de l'Etat pour leurs loisirs et leur développement personnel. Une catégorie d'entre eux a un pouvoir d'achat plus grand que d'autre tranche de la population. C'est particulièrement les structures (administration par ex.) qui doivent être subventionnées afin qu'elles puissent fonctionner d'une manière adéquate.

Le PDC estime que la responsabilité en terme de développement personnel et de loisirs incombe en premier lieu à l'individu.

Parti démocrate-chrétien du canton de Fribourg - Christlichdemokratische Volkspartei des Kantons Freiburg

Rte de Beaumont 20 - Case postale 244 - 1709 Fribourg

T 026 424 47 30, F 026 424 47 33

info@pdc-fr.ch / info@cvp-fr.ch www.pdc-fr.ch

8. Soulageons les proches !

Le soutien aux proches aidants est un maillon essentiel dans la politique cantonale, il s'agit de le renforcer :

- le développement des foyers de nuit
- le maintien des indemnités forfaitaires
- la mise en place d'un système de coordination de la prise en charge d'une personne âgée (discussion entre la personne âgée, la famille, le médecin traitant, le prestataire socio-sanitaire,...) afin de trouver la meilleure solution pour le senior et ses proches.

Remarques sur les articles :

- Art. 4 (LSen) : le sens de la version allemande n'est pas le même que la version française.
- Art. 5.1 (LSen) la version allemande n'est pas claire.
- En abrogeant la loi (LEMS), nous supprimons aussi l'art. 19.1 Participation des résidents : « Les résidents participent aux frais d'accompagnement par leurs ressources propres, à l'exception de tout prélèvement direct sur une fortune inférieure à 200 000 francs ». Hors le PDC tient à cet article.

Suggestions :

- Nous proposons un label « senior + » qui certifie que l'appartement est aux normes SIA 500 et que le contexte environnemental est favorable aux seniors (proche des commodités par ex.).
- Nous proposons qu'une personne au service de la DSAS soit répondante (aiguilleur) des demandes liées à la création d'un appartement protégé dans le canton.

Le PDC prie la DSAS de tenir compte de ses quelques remarques pour améliorer les avant-projets qui, dans l'ensemble, donnent satisfaction.

En vous remerciant d'avoir permis au PDC de prendre position sur ces avant-projets et son rapport explicatif, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère d'Etat, à l'assurance de notre haute considération.

Pour le PDC du canton de Fribourg

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Eric Collomb', is centered below the text.

Eric Collomb
Président ad intérim

Pour tout renseignement :

Anne Meyer Loetscher, présidente Commission Famille, Affaires sociales et Sécurité du PDC fribourgeois :
026 663 50 13 / 079 216 13 38/ a.meyer@vtx.ch

Parti démocrate-chrétien du canton de Fribourg - Christlichdemokratische Volkspartei des Kantons Freiburg
Rte de Beaumont 20 - Case postale 244 - 1709 Fribourg
T 026 424 47 30, F 026 424 47 33
info@pdc-fr.ch / info@cvp-fr.ch www.pdc-fr.ch